



PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Secrétariat de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Nantes, le 2 OCT. 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER Service Aménagement Durable

Affaire suivie par Christophe PERROQUIN

Secrétariat : Catherine AUCLAIR

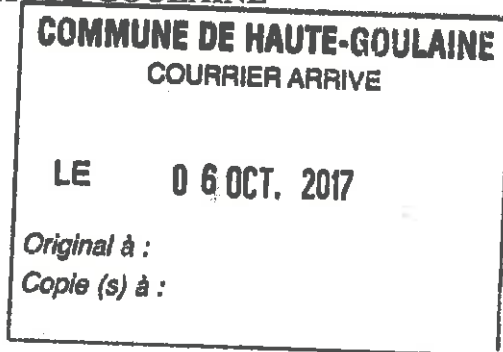
☎ 02 40 67 24 67

☎ 02.40.67.24 59

ddtm-cdpenaf@loire-atlantique.gouv.fr

85

Madame le Maire
Hôtel de Ville
BP 2667
44115 HAUTE-GOULAINÉ



Madame le Maire,

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers s'est réunie sous ma présidence, le 20 septembre 2017.

Après examen du projet de modification du PLU de la commune de HAUTE-GOULAINÉ, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a formulé l'avis favorable joint à ce courrier.

Il vous appartient de joindre cet avis au dossier du projet de modification du PLU qui sera soumis à l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

DESTINATAIRES	O	C	R
Maire			
Adjoint(s) JS		X	
DGS			
DST			X
Autres AS		X	

Scen des
Réunions

Le directeur départemental des territoires et de la mer par intérim

Paul RAPION



PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Secrétariat de la Commission Départementale
de la Consommation des Espaces Agricoles

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Service Aménagement Durable

Affaire suivie par Christophe PERROQUIN

Secrétariat : Catherine AUCLAIR

☎ 02.40.67.24 67

☎ 02.40.67.24 59

ddtm-cdpenaf@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le

- 2 OCT. 2017

85

Objet : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le projet de modification du PLU de HAUTE-GOULAINÉ

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers s'est réunie sous la présidence de M. Paul RAPION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique, le 20 septembre 2017.

Après examen du projet de modification du PLU de la commune de HAUTE-GOULAINÉ, et plus particulièrement du règlement de la zone A, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers émet un **avis favorable** à l'unanimité de ses membres en demandant toutefois :

- pour les extensions et les annexes, qu'une règle de hauteur soit précisée conformément à l'article L 151-12 du code de l'urbanisme.

Cet avis doit être joint au dossier mis à l'enquête publique.

Le directeur départemental des territoires
et de la mer par intérim


Paul RAPION